



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

Soixante-quatrième session  
**Deuxième Commission**  
Point 58 de l'ordre du jour  
**Activités opérationnelles de développement**

## **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

### **Note du Secrétariat**

Dans sa résolution 2009/2, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **« Nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population**

*L'Assemblée générale*, rappelant sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966, à la suite de laquelle un fonds d'affectation spéciale, ultérieurement renommé le Fonds des Nations Unies pour la population, a été créé en 1967 par le Secrétaire général,

*Rappelant également* sa résolution 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, dans laquelle elle a placé le Fonds des Nations Unies pour la population sous son autorité en tant qu'organe subsidiaire, conformément à l'Article 22 de la Charte des Nations Unies, compte tenu de l'identité distincte du Fonds,

1. *Note* que, depuis que l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a cessé de jouer un rôle d'administration du Fonds, aucune procédure formelle n'a été établie pour la nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population;

2. *Décide* que le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population continuera d'être dirigé par un directeur exécutif ayant rang de secrétaire général adjoint;



3. *Décide en outre* que le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sera nommé pour un mandat de quatre ans par le Secrétaire général, en consultation avec le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population. »

---